

Artisan/e du cuir et du textile CFC – Véhicule et technique



Nature des tâches

Les artisans et artisanes du cuir et du textile qui travaillent dans le secteur de l'automobile et de l'industrie fabriquent des revêtements d'habitacle ainsi que des selleries pour les voitures, les bateaux ou les avions, mais aussi des articles spéciaux. Ces articles sont utilisés dans diverses branches industrielles comme l'imprimerie, l'appareillage médical, l'agro-alimentaire ou la pharmacie. Les professionnels du cuir et du textile fabriquent également des produits haut de gamme comme des filtres textiles ou des tamis.

L'artisan ou l'artisane du cuir et du textile confectionne, répare et entretient divers articles en cuir et en textile à l'aide d'outils et de machines appropriés. Selon l'orientation choisie, il/elle fabrique des articles pour les sports équestres et l'attelage, des articles de maroquinerie ou des articles pour les habitacles de véhicules et l'industrie. Ses connaissances professionnelles lui permettent en outre de répondre aux besoins des clients et de les conseiller.

Conditions d'admission

Scolarité obligatoire achevée.

Dextérité manuelle, sens des formes, bonne perception des couleurs, don pour le dessin, des mains adroites et vigoureuses, manière précise de travailler.

Formation

3 ans d'apprentissage dans une entreprise de garnissage en carrosserie.

Perspectives

Cours de formation continue (par les associations professionnelles).

Maître du cuir et du textile diplômé/e.

Avancement: installation à son compte.